



Charte de fonctionnement

(version du 23 mars 2020)

Préambule, Présentation du plateau

Le Service de Systématique Moléculaire (SSM) fait partie du pôle acquisition de l'UMS 2700. Il procure aux personnels du MNHN un accès mutualisé aux moyens techniques et analytiques en biologie moléculaire pour leur application à l'étude de la biodiversité et de l'histoire naturelle. Le SSM assure ou facilite également l'acquisition de savoir-faire techniques et analytiques par l'encadrement, la formation et l'accompagnement des utilisateurs. Il participe à la recherche en regroupant au sein de son équipe une expertise en biologie moléculaire qu'il développe par une veille méthodologique et technologique continue.

CHAPITRE 1: Engagements du Personnel de la plateforme

Le personnel du SSM s'engage à :

- Fournir aux utilisateurs un accès dans de bonnes conditions à la plateforme ;
- Maintenir et entretenir les équipements mis à disposition des utilisateurs ;
- Encadrer et former les utilisateurs sur toutes les expérimentations proposées au laboratoire ;
- Assurer la sécurité de toutes les personnes qui travaillent sur la plateforme ;
- Mettre à disposition les protocoles et réactifs nécessaires aux expérimentations réalisées sur la plateforme ;
- Assister les utilisateurs dans l'utilisation des équipements sensibles de la plateforme.
- Respecter la confidentialité des projets menés sur le plateau.
- Informer dans les meilleurs délais possibles les utilisateurs de tout événement susceptible de modifier les conditions d'accès à la plateforme (pannes, fermetures exceptionnelles, etc.)



CHAPITRE 2: FONCTIONNEMENT

Règles d'accès à la plateforme

Le SSM est accessible à ses utilisateurs :

- Du lundi au vendredi, hors jours fériés ou période de fermeture exceptionnelle pouvant survenir du fait de l'indisponibilité du personnel de la plateforme (formation, congés, inventaire, panne matériel, etc.);
- Entre 8h et 17h. Tout accès en dehors de cette plage horaire est interdit.

Pour accéder à la plateforme,

- Chaque utilisateur doit déposer un projet via *Platech* détaillant les différentes expérimentations prévues sur le plateau.
- Les projets sont soumis au fil de l'eau au cours de l'année.
- Les porteurs de projets pluriannuels doivent soumettre une mise à jour du projet chaque année en janvier.
- Chaque projet est validé par l'équipe du SSM, composée de l'équipe technique et des coordinateurs scientifiques, un référent peut être désigné parmi le personnel technique de la plateforme pour suivre le projet et accompagner les utilisateurs au cours de sa réalisation. Chaque projet aura au laboratoire une plaquette avec une fiche de suivi des consommations à remplir quotidiennement.
- Préalablement au démarrage du projet, un passage par le bureau du secrétariat de l'UMS est obligatoire pour la transmission des conventions et obtention de badges d'accès temporaires.
- Tout nouvel utilisateur doit se présenter au personnel de la plateforme lors du début de la mise en œuvre d'un projet :
 - Il doit pouvoir informer le personnel de l'acronyme du projet sur lequel il vient réaliser des travaux et être accompagné de son encadrant le cas échéant.
 - Il devra ensuite pour chaque nouvelle journée de travail se présenter à son arrivée sur la plateforme.
 - Une rencontre ou prise de contact avec le/la responsable H&S est également obligatoire pour la transmission en main propre du document de consignes d'hygiène et de sécurité qui doit être signé par l'utilisateur.
 - Avant d'accéder aux salles de manipulations, chaque nouvel utilisateur devra suivre une formation individuelle personnalisée sur les bonnes pratiques de laboratoire et la tenue de sa fiche de suivi de consommation.



Mise en œuvre des projets

Il est demandé aux utilisateurs :

- De prévenir l'équipe technique du début des expérimentations, impérativement une semaine à l'avance au minimum, à l'adresse email : staff-ums2700-ssm@mnhn.fr.
- De remplir les plannings de réservation des équipements et des salles d'expérimentation qui sont disponibles en ligne.
- Pour l'utilisation d'équipements sensibles du laboratoire (dont la liste est disponible auprès de l'équipe technique), une demande d'assistance auprès d'un des membres de l'équipe technique est obligatoire (exemple : Eppendorf EpMotion 5075, Bioanalyzer 2100 et Tissue Lyzer) afin de vérifier le plan de travail et la bonne utilisation de la machine pendant l'expérimentation, ainsi que la propreté de la machine après son utilisation.

Suivi des projets

L'utilisateur s'engage à :

- Communiquer régulièrement aux personnels du plateau les progrès dans la mise en œuvre du projet.
- Utiliser des expérimentations et consommer des réactifs sur la plateforme qui correspondent au projet validé conjointement par le personnel et le porteur du projet.
- Déposer un nouveau projet sur la plateforme si son projet doit subir des modifications importantes et/ou une augmentation du volume de travail.
- Noter quotidiennement sur la fiche de suivi de son projet les consommations liées à ses activités pour la mise en œuvre de son projet (par exemple : utilisation des équipements, consommations de réactifs).
- Signaler à l'équipe toutes les difficultés ou problèmes rencontrés avec les petits ou gros équipements de la plateforme et les noter sur la fiche de suivie du projet fournie.
- Respecter le circuit des manipulations dans le laboratoire : Extraction, Pré-PCR, Post-PCR. Ce circuit est unidirectionnel et aucun retour de la pièce post-PCR vers les autres pièces n'est autorisé dans une même journée
- Ne stocker au SSM ses spécimens et tissus que le temps nécessaire à la réalisation des extractions d'ADNS/ARNs prévues dans le projet.

En cas de difficultés lors du déroulement d'un projet, des procédures peuvent être mises en place à la demande de l'équipe du SSM ou de l'utilisateur :

- Concertation avec l'ensemble de l'équipe technique.



- Convocation d'une réunion avec l'utilisateur, le porteur du projet ou l'encadrant le cas échéant, l'équipe technique, ainsi que les coordinateurs scientifiques.
- Si aucune solution n'est trouvée au terme de cette réunion, le personnel de la plateforme pourra demander l'intervention de la direction de l'UMS.

Clôture des projets

A la fin de chaque projet l'utilisateur s'engage à :

- Supprimer ses programmes dans les différents thermocycleurs
- Éliminer les produits PCR le cas échéant, éliminer des réactifs PCR qui ne seront plus utilisés par la suite
- Retirer toutes ses données des ordinateurs de la plateforme.
- Rapatrier dans son laboratoire (ou éliminer) les extraits d'ADN/ARN produits au cours du projet.
- S'assurer de la régularisation financière du projet via Platech

Stockage des données informatiques

Le SSM ne s'engage pas à stocker les données numériques qui sont produites par les utilisateurs sur la plateforme. Toutes les données générées au SSM doivent être récupérées par les utilisateurs lors de leur mise à disposition.

Publications

Tout projet réalisé sur la plateforme et faisant l'objet d'une publication doit faire apparaître a minima le service dans les remerciements

« Molecular experimentations were carried out in the 'Service de Systématique Moléculaire', UMS 2700 2AD, MNHN, CNRS » et/ou « Data analysis was conducted with the support of the Service de Systématique Moléculaire', UMS 2700 2AD, MNHN, CNRS ».

Pour tout séquençage effectué sur le séquenceur MiSeq de la station de Concarneau, un remerciement à la région Bretagne doit également apparaître

« The Regional Council of Brittany, the General Council of Finistère, the urban community of Concarneau Cornouaille Agglomération and the European Regional Development Fund (ERDF)



are acknowledged for the funding of the Illumina MiSeq of the Concarneau Marine Station »

De plus si un personnel technique est désigné pour effectuer les manipulations sur un projet, réaliser l'encadrement technique complet d'un projet ou pour élaborer les protocoles expérimentaux et la construction du projet avec l'utilisateur, il devra alors être invité à apparaître en tant que co-auteur de la publication en reconnaissance de son travail et son implication.

CHAPITRE 3 : SÉCURITÉ ET INTÉGRITÉ DES BIENS, DES PERSONNES ET DES INFORMATIONS

Sécurité des personnes

Tout utilisateur de la plateforme doit lire et signer les consignes d'hygiène et sécurité qui lui sont remises par l'Assistant(e) de Prévention du plateau.

Intégrité des locaux, mobiliers, équipements

Tout utilisateur de la plateforme s'engage au respect des équipements et des locaux qui lui sont mis à disposition pour réaliser son projet.

CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le travail sur la plateforme se fait dans le cadre du respect des règlements intérieurs du MNHN, de l'UMS 2700 et des dispositions détaillées dans cette charte. Tous comportements allant à l'encontre des règles de bonnes conduites vis-à-vis du personnel de la plateforme ou d'autres utilisateurs pourront être signalés à la direction de l'unité. Le non-respect des règles de sécurité de la plateforme, mais aussi des règles d'usage des équipements pourra faire l'objet d'un signalement à la direction de l'unité. En cas de manquements répétés aux règles énoncées ci-dessus, le personnel de la plateforme sera en mesure de faire un signalement à la direction de l'UMS, afin qu'elle mette en œuvre les mesures adéquates.

Fait à Le

Signature...

